

## Jeudi 11 décembre 2014 à 20h

**PRESENTS :** Mesdames BATENS, BAXTER, MOLLIS, TAVERA.

Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, PALAY, PERRIER

**ABSENTES mais avaient donné procuration :** Madame BEURNE à Madame MOLLIS, Madame REVEL à Monsieur GARREC

**ABSENTE EXCUSEE:** Madame DELVORDRE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**La séance est ouverte à 20h.**

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande à l'assemblée de mettre son téléphone sur silencieux ou de l'éteindre. Il indique ensuite les deux modifications faites à l'ordre du jour :

- demande de subvention dégât
- don à la commune.

Monsieur DARBELET souhaite ajouter également trois questions diverses :

- La casse Asvisio
- La maison « Paris »
- La presse locale

Monsieur le Maire demande d'approuver par vote le procès verbal de la séance précédente. L'opposition refuse en indiquant ne pas avoir eu une copie et de ce fait ne pas en avoir eu connaissance, alors Monsieur le Maire reporte le vote à la séance suivante.

☞ **Admission en non valeur de créances irrécouvrables :**

Monsieur le Maire présente les créances irrécouvrables correspondant à des factures d'eau, et sur proposition du receveur municipal demande leur admission en non-valeur.

Monsieur DARBELET trouve importantes les sommes irrécouvrables et le regrette, Monsieur le Maire explique les raisons : étrangers, sociétés ayant arrêté leur activité...

Vote : Unanimité

☞ **Virements de crédits : budget commune et lotissement :**

Monsieur le Maire présente les virements de compte à compte à faire selon les crédits non consommés et ceux pour lequel il y a un besoin de crédits.

Vote : Unanimité

☞ **Autorisation mandatement facture investissement :**

Monsieur le Maire explique la nécessité de pouvoir engager des dépenses en investissement avant le vote du budget 2015, et précise qu'il s'agit d'ailleurs d'une pratique courante (la Communauté de Communes du Pont du Gard le fait par exemple).

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses en investissement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement du budget 2014, soit pour le budget principal de la Commune (correspondant aux chapitres 20, 21 et 23) : **110 564 €**, et pour le budget Eau et Assainissement (chapitre 23) : **48 659 €**.

Vote : Unanimité

☞ **Demande de subvention DETR pour le terrain Gaillard :**

Monsieur PALAY prend alors la parole et explique que la Préfecture a demandé de modifier la délibération qui a été prise lors du précédent Conseil Municipal, la modification portant sur sa rédaction.

En effet, on ne parle plus de la création de places de parkings mais de réaliser des travaux d'aménagement autour et sur les parcelles cadastrées section D n° 622 et 623 dans le cadre de la sécurisation de la circulation des piétons.

Monsieur PERRIER s'étonne car dans la gazette de la Mairie, il est écrit que la subvention a été obtenue. Monsieur DARBELET et Monsieur PERRIER au vu du vote de la délibération rectifiée de demande de subvention pensent que la subvention n'a pas été obtenue.

Monsieur le Maire explique qu'elle a bien été obtenue mais qu'il manque le document d'accord formel.

Vote : 10 voix pour, 3 contre 1 abstention

#### ☞ **Tarifs pour 2015 CLSH :**

Madame Mollis prend la parole et explique les tarifs de l'ALSH et notamment qu'ils se sont basés et inspirés sur le fonctionnement de Remoulins.

Monsieur DARBELET trouve que c'est bien mais il souhaiterait avoir une analyse de l'ALSH (les effectifs...). Madame Mollis explique que le recul sur 6 mois est difficile, qu'il vaut mieux le faire sur un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer des tarifs différenciés pour le centre aéré (Accueil de Loisir Sans Hébergement) en fonction du quotient familial, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vote : Unanimité

#### ☞ **Convention CCPG pour participation rythmes scolaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention relative à l'entente entre la communauté de communes du Pont du Gard et la commune de Collias dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Il explique qu'il s'agit simplement d'approuver le nombre d'enfants et le montant, la convention ne comprenant aucune contrepartie.

Le montant de la participation de la communauté de communes du Pont-du-Gard basé sur **117** enfants scolarisés à Collias s'élève à **4 680 €uros**.

Vote : Unanimité

#### ☞ **Projet station remplissage agricole et demande de subvention :**

M BOTTANI prend la parole et explique que les agriculteurs tirent l'eau d'un poteau d'incendie quand ils remplissent leur réservoir. C'est pourquoi il est important de faire une station pour le remplissage.

Il explique que la possibilité de subvention ne se fait qu'à hauteur de 20%, il reste 4 villages de la CCPG sans station de remplissage. Collias souhaite travailler avec la commune de Vers. M BOTTANI explique avoir fait une demande d'aide à la CCPG restée jusqu'à aujourd'hui sans réponse.

Vote : Unanimité

#### ☞ **Répartition subventions 2014 aux associations**

Madame MOLLIS prend la parole pour exposer la répartition des subventions aux associations qui font la richesse de la vie du village.

Elle précise et rappelle avant toute chose que la carrière sourde, la salle A Clément et du matériel pour les activités sont mis gracieusement à la disposition des associations.

Elle explique ensuite que la subvention diocésaine est sortie de la liste des associations subventionnées car cette subvention était illégale, mais que la mairie va prendre en charge les factures d'électricité et le chauffage de l'Eglise puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal et représente la majeure partie des frais de l'association.

Monsieur DARBELET s'étonne et déclare qu'il va se renseigner car le précédent mandat l'a fait et demande depuis quand c'est illégal.

Madame Mollis lui répond que cela est illégal depuis 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle propose de voter à part égale la subvention donnée à chaque association exception faite des «spartiates» restée inactive cette année, pour un montant de 400€, avec une différence pour la bibliothèque qui se verra recevoir 1150€ : il leur avait été donné 1200€ l'an dernier. En effet l'association « J et G DEMAISON » gère complètement la bibliothèque. Cette dernière a passé une convention avec le Conseil Général et, de plus, la municipalité actuelle considère cette activité comme quasi du service public.

Ensuite, il se pose la question de la coopérative scolaire, le budget de l'an dernier était de 1 100€, cette année elle sera de 1 050€ + 400€.

Par ailleurs, Madame MOLLIS en profite pour présenter des associations en cours de création : la « CASITA », «zoom sur mon village» pour laquelle elle souligne que les statuts n'ont pas été reçus en Mairie, ainsi qu'une association pour la stérilisation des chats libres.

Monsieur DELVORDRE prend alors la parole pour expliquer qu'il a été réfléchi également que les associations en positif pourraient renoncer aux 400€ pour les reverser aux autres plus en difficulté.

Vote : 11 voix pour, 3 contre.

#### ☞ **Contrats entretien chaudières école et ancienne mairie :**

Monsieur BOTTANI explique qu'il s'agit de choisir le prestataire pour la maintenance des chaudières de l'école et de l'ancienne Mairie.

Il déclare que la différence entre les deux entreprises consultées à savoir « Sanit plus » et « Semat » est uniquement sur le prix. La société « Semat » étant moins onéreuse, le contrat sera renouvelé avec celle-ci.

Vote : Unanimité

#### ☞ **Renouvellement du contrat d'entretien des équipements de distribution d'eau potable :**

Monsieur BOTTANI explique qu'il s'agit d'un contrat technique. Il était possible de les mettre en concurrence, mais il a été estimé qu'il valait mieux attendre 2016 avec le passage à l'affermage. Cependant deux devis ont été réalisés pour le renouvellement du contrat d'entretien des équipements de distribution d'eau potable et de sectorisation du réseau, un avec l'entretien des surpresseurs de «Campchestève » et un sans. Il propose de prendre celui sans l'entretien des surpresseurs de «Campchestève » et la Commune continuera à les entretenir.

Vote : Unanimité pour le choix du contrat d'entretien sans les surpresseurs de Campchestève avec la Lyonnaise des eaux.

#### ☞ **Mise en place d'une participation pour suspension abonnement eau :**

Monsieur BOTTANI explique qu'il est en train de travailler sur l'établissement d'un règlement de l'eau avec des tarifs pour suspension de l'abonnement notamment. Une fois le règlement achevé, il sera présenté en Conseil Municipal.

#### ☞ **Questions diverses :**

- **Sollicitation de subventions d'équipement aux collectivités territoriales et leurs groupements pour la réparation des dégâts causés par les intempéries du 9 au 12 octobre**

Monsieur le Maire que l'estimation des dégâts pour 45 800€ a été faite par un expert de la DDTM. Le montant de la subvention et sa date d'attribution possible ne sont pas connus. Monsieur BOTTANI explique que l'estimation a été faite avec légèreté, car les devis qu'il a fait faire sont beaucoup plus élevés.

Vote : Unanimité

- **Don :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré lui a remis un don d'un montant de 8 500 € afin de participer aux dépenses de la commune. Monsieur DARBELET déclare qu'il faut remercier cet administré.

Vote : Unanimité

**Précisions sur les pompes :** Monsieur BOTTANI souhaite transmettre l'information que l'agence sanitaire préconise de ne pas couper les pompes : il faut que les bassins soient pleins en cas d'inondations.

Il explique qu'il y a un problème de turbidité sur le village, mais que c'est également le cas de ceux des alentours. Il explique ensuite que si les pompes ont été coupées lors des intempéries du 10 au 12 octobre 2014 c'est parce que l'on attendait un épisode analogue à 2002.

**Chemin du Grès :** Monsieur BARDOC veut préciser qu'il y a des trous énormes au chemin du Grès. Monsieur le Maire lui répond qu'il est au courant que ça fait partie des dégâts des intempéries.

**Presse :** Monsieur DARBELET déplore qu'il s'agisse d'une presse majoritaire. De plus, entre la gazette de Collias et le conseil des habitants, il s'agit de l'utilisation des fonds public pour développer la politique de l'équipe majoritaire. Monsieur PERRIER déclare que des choses ne sont pas vraies comme les 68 000 € de frais pour l'aménagement de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire explique que la frontière entre communication politique et information est très mince, et qu'il y a toujours la possibilité pour l'opposition de participer dans la rédaction de la gazette, comme elle y a été plusieurs fois invitée. De plus, il précise que le conseil des habitants n'a rien de politique, qu'il s'agit uniquement de la concertation prévue par la municipalité. Tout ce que les gens disent est consigné dans un compte- rendu, et les réunions sont ouvertes à tous.

**Maison « Paris » :** Tout d'abord, Monsieur PALAY souligne que le locataire est parti et que les impayés sont en cours de récupérations. Il considère déjà positivement le fait d'avoir récupéré un bien communal et qu'ensuite il va essayer de récupérer une partie des loyers impayés. Monsieur DARBELET trouve que c'est bien.

**La casse de Monsieur Asvisio:** Monsieur DARBELET déclare avoir rencontré Monsieur ASVISIO et souhaite l'aider à arrêter son activité. Monsieur PALAY précise qu'une solution a été réfléchie mais aucun accord n'a été trouvé pour l'instant entre, les deux parties.

**Maison « Gaillard » :** Monsieur DARBELET demande des éclaircissements sur le parking. Monsieur le Maire rappelle que s'il venait à la concertation il serait au courant et qu'il ne s'agit pas d'un parking mais de l'aménagement de la parcelle « Gaillard ».

Monsieur PALAY explique que la DETR a été demandée au titre de la sécurisation des piétons, et ne peut en aucun cas servir à l'achat de la parcelle.

Par ailleurs, on a réfléchi à un mode de financement de ce projet avec l'EPF, qui nous obligeait à consacrer 25% de la surface de la parcelle en logements sociaux, d'où l'idée première de faire du logement social et peut-être des parkings.

Puis la concertation a été mise en place, et le projet a évolué: il est maintenant envisagé de faire la moitié en logement sociaux et l'autre en accession à la propriété. De la concertation est également sortie l'idée de logement participatif. Monsieur le Maire réitère son invitation à participer aux réunions de la concertation, car les réflexions sont encore en cours.

Monsieur DARBELET refuse à nouveau, déplore qu'il n'y ait pas de plan global du village. Monsieur PALAY rectifie, le Conseil des Habitants réfléchit sur l'ensemble du village notamment avec des balades avec les habitants ainsi que des plans réalisés par Madame BATENS.

Madame BATENS félicite le comité des fêtes pour son loto réussi.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans l'assistance. Madame GOUDET demande si le débroussaillage de l'ermitage est confirmé. Madame MOLLIS le confirme et réitère le fait qu'elle leur a déjà dit de vive voix lors de leur dernier rendez-vous en Mairie.

Monsieur BRAU prend la parole et demande si l'équipe est au courant du désastre fait avec les plastiques aux bords de l'Alzon. Monsieur le Maire explique que le problème a été pris en compte, l'agriculteur en cause recherché et il est en train de nettoyer.

Monsieur BRAU souligne aussi qu'à l'école il n'y a que le drapeau de l'Europe sur le porte-drapeau et non celui de la France. Madame MOLLIS lui répond que les drapeaux ont malheureusement été volés, et que c'est un problème. Monsieur le Maire déclare alors que le plus simple serait peut-être de les enlever et clôturer la séance.

**La séance est levée à 22h20.**